

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 mai 2024

Délibération n° CP-2024-3276

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à la filière bâtiment durable - Attribution de subventions de fonctionnement à différents collectifs pour leur programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

Commission permanente du 27 mai 2024**Délibération n° CP-2024-3276**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien à la filière bâtiment durable - Attribution de subventions de fonctionnement à différents collectifs pour leur programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

L'aire métropolitaine présente un profil socio-économique diversifié. Contrairement à d'autres territoires très dépendants d'un seul secteur d'activité, cette diversité permet au territoire métropolitain de mieux résister aux secousses liées aux mutations économiques. Elle permet aussi des fertilisations croisées entre secteurs, rendues aujourd'hui nécessaires pour adresser les défis environnementaux tels que le croisement entre matériaux et bâtiment durable, numérique et alimentation, eau et industrie, ou encore énergie et mobilités.

Le caractère multi-filières du tissu économique métropolitain est donc une force du territoire. Sa mutation vers un développement plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif doit se faire avec l'ensemble des filières structurantes du territoire.

Concernant celle du bâtiment, trois organismes sollicitent le soutien de la Métropole pour conduire des programmes d'actions contribuant à la structuration et à l'animation de la filière du bâtiment durable sur le territoire métropolitain.

L'association Fibois 69 est la fédération interprofessionnelle qui réunit les acteurs économiques et techniques de la filière forêt-bois. Elle fédère les entreprises de la filière pour valoriser et promouvoir les ressources locales et durables, valoriser les savoirs faire de la filière, développer et accompagner le tissu local des entreprises, faire du bois une ressource et un matériau incontournable dans la transition énergétique et enfin, faire découvrir et promouvoir les modèles de l'économie circulaire. Elle œuvre, notamment, à la mobilisation du bois, à sa valorisation pour la construction ou pour des usages énergétiques et industriels. Cette organisation professionnelle a vocation à accompagner ses adhérents, et plus largement les acteurs économiques pour améliorer leur compétitivité, mais aussi promouvoir les produits et leurs usages du matériau bois.

L'association Oïkos est une association implantée en région lyonnaise depuis 1991. Elle a pour objet de promouvoir et de développer la construction et la rénovation écologiques du patrimoine bâti, dans le respect de l'environnement, de la santé des individus et des impacts sociaux économiques induits. Elle encourage le recours à des matériaux issus de ressources naturelles et de filières courtes et locales, en développant des savoir-faire. Elle accompagne, notamment, les acteurs de la construction dans l'émergence de solutions innovantes et abordables alliant sobriété, performance énergétique et environnementale, tout en recherchant un impact social positif. Pour cela, elle travaille sur trois volets : l'information, la sensibilisation et la formation.

Le dispositif opérationnel de rénovation énergétique des maisons individuelles (DOREMI) est à la fois une structure et une démarche d'accompagnement des artisans du bâtiment pour assurer leur montée en compétence et pour structurer sous forme de groupements pour réaliser des travaux de rénovations globales capables d'atteindre des niveaux de performance bâtiment basse consommation (BBC). Cette démarche est déployée sur le territoire métropolitain avec le concours de la Métropole depuis 2015.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2783 du 20 novembre 2023, la Métropole a renouvelé son soutien à la démarche DOREMI en devenant signataire de la Charte d'engagement en faveur de la rénovation performante proposée aux territoires où se déploie l'action de DOREMI.

II - Objectifs de la Métropole

La stratégie économique 2020-2026 de la Métropole vise à assurer le développement d'une économie dynamique, locale et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs. Elle se veut respectueuse du bien-être des citoyens, moins consommatrice de ressources et d'énergies fossiles, pourvoyeuse d'emplois et respectueuse des salariés, plus robuste en matière de santé globale et moins dépendante de l'extérieur et des chocs mondiaux. Elle promeut une meilleure répartition des richesses et de la valeur ajoutée avec les territoires limitrophes dans un souci de coopération positive et de respect des limites planétaires.

La stratégie économique 2020-2026 de la Métropole s'appuie donc naturellement sur des plans d'actions spécifiques pour accompagner la transition des filières soutenues historiquement par la Métropole, que sont la santé, la chimie et l'environnement, l'énergie, la mobilité, avec un accent particulier sur le vélo, le numérique et son développement responsable, mais aussi de trois nouvelles filières prioritaires car à forts enjeux sur le plan social et en matière de décarbonation qui sont l'alimentation, le textile et le bâtiment durable.

La Métropole souhaite ainsi accompagner ces filières dans leur transition vers la sobriété, l'efficacité, la circularité des matières et ressources, en soutenant, notamment, des réseaux et des collectifs qui ont fait la preuve de leur efficacité pour stimuler les coopérations entre entreprises et développer des offres de services et des programmes spécifiques pour un développement responsable.

L'action de la Métropole pour accélérer la transition de la filière du bâtiment se traduit à plusieurs niveaux. Elle vise, tout d'abord, à faire preuve d'exemplarité en tant que maître d'ouvrage public. Elle assume aussi un rôle de prescripteur *via* des outils comme le référentiel habitat durable, ou d'accompagnateur d'autres maîtres d'ouvrage en soutenant la rénovation énergétique. Elle cherche enfin à être facilitatrice auprès des entreprises pour faire progresser collectivement les acteurs économiques de la construction, en soutenant en particulier des collectifs développant des actions contribuant à la transition de la filière, à l'image des associations Fibois 69 et Oïkos et de la société par actions simplifiées (SAS) DOREMI.

III - Association Fibois 69

1°- Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2305 du 22 mai 2023, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Fibois 69.

En 2023, les actions suivantes ont pu être mises en œuvre :

- des rencontres, visites et événements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels, avec des visites d'opérations et des rendez-vous techniques. Au total, ce type d'actions de promotion du bois a rassemblé plus de 250 personnes. Des temps spécifiques sur des sujets d'actualité qui concernent la construction bois (réglementaire ou technique) pour consolider les connaissances des acteurs ont également été réalisés et ont rassemblé une centaine de participants,

- des actions spécifiques de promotion et de sensibilisation aux différentes solutions bois auprès des acteurs privés de la construction ont été proposées avec, notamment, la promotion du pacte bois biosourcés pour susciter l'engagement des acteurs, et qui compte désormais 27 structures signataires du monde de l'aménagement et de l'immobilier, avec 13 nouvelles engagées en 2023, dont la Métropole par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2092 du 27 février 2023,

- des actions de sensibilisation des jeunes publics avec des conférences dédiées lors d'événements comme le Mondial des métiers et le Printemps des forêts à Limonest, la participation aux actions du monde académique avec l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et l'École nationale d'architecture de Lyon,

- des contributions aux animations de la filière de la construction du territoire métropolitain (contribution aux études, interventions lors d'événements ou webinaires, etc.).

2° - Programme d'actions 2024 et plan prévisionnel de financement

Le programme d'actions de l'association Fibois 69 pour l'année 2024 est le suivant :

- organiser des rencontres, visites et événements de promotion du bois à destination d'un public de professionnels :

. programmation de visites d'opérations (privées ou publiques) représentatives et complémentaires avec le témoignage des équipes sur le montage du projet, les clés de réussite, les points de vigilance, l'origine du bois (cinq à six visites par an, soit environ 200 à 250 personnes touchées),

. organisation de rendez-vous sur des sujets d'actualité qui concernent la construction bois (réglementaire-technique) pour consolider les connaissances des acteurs (deux à trois rendez-vous par an, soit environ 80 à 120 personnes touchées) ;

- promouvoir la construction en bois chez les acteurs privés pour les accompagner dans l'emploi du bois dans leurs projets (objectifs : 15 acteurs démarchés) ;

- sensibiliser les jeunes en formation à l'occasion :

. d'interventions en classe ou d'un événement comme le Mondial des métiers, d'une intervention auprès de collégiens de la Métropole pour faire découvrir les opportunités offertes par les métiers du bois avec un accent porté sur les parcours de formation et les établissements de proximité, (objectif : sensibiliser 300 collégiens),

. de la mise en place de projets supports pour les étudiants de bac+2 à bac+5 (*workshop*, immersions, projets de fin d'études, ateliers-débats) pour les faire travailler sur les questions du bois et des filières locales, (lycées professionnels, BTS, écoles d'architecture et d'Ingénieurs),

. de l'organisation de rencontres d'entreprises pour faire rencontrer les jeunes générations ;

- contribuer aux animations et initiatives du territoire pour promouvoir les usages du bois dans la construction par un soutien et des conseils sur l'utilisation du bois dans les politiques publiques, le suivi et la contribution aux études, les participations aux groupes de travail, etc.

Le budget prévisionnel du programme d'actions 2024 est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	80 300	prestations de service et cotisations	61 000
achats et services extérieurs	55 700	Métropole	35 000
		Département du Rhône	40 000
Total	136 000	Total	136 000

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Fibois 69 dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2024.

IV - Association Oïkos

1° - Compte-rendu des actions réalisées en 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2305 du 22 mai 2023, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 € au profit de l'association Oïkos.

Les actions menées par l'association Oïkos depuis 2020 ont permis d'accompagner plusieurs publics vers une éco-rénovation mobilisant les matériaux biosourcés, en mobilisant différents savoir-faire : formation, conseil technique, sensibilisation, accompagnement, mobilisation d'un réseau de professionnels, production d'outils, etc.

En 2023, les actions ont porté en priorité sur les réalisations suivantes :

- le renseignement, le conseil et l'accompagnement des particuliers dans des projets individuels de construction et rénovation, avec du conseil à distance, des visites techniques à domicile et des temps collectifs pour accompagner des particuliers maîtres d'ouvrage dans leurs réflexions et projets avec 10 visites techniques et 80 conseils à distance pour les résidents du territoire métropolitain,

- l'accompagnement des professionnels, des conseillers France Rénov' et des copropriétés avec en particulier, l'enrichissement du travail de recensement des professionnels de l'écorénovation et écoconstruction du territoire, des ateliers sur chantier réel dédiés aux conseillers France Rénov, la participation aux actions régionales en liens avec France Rénov et le développement d'une capsule vidéo autour de la rénovation performante dans le bâti ancien,

- la contribution aux temps forts et aux démarches d'animation de la filière de l'écoconstruction à travers la participation à des rencontres professionnelles, des interventions sur des événements de partenaires, notamment de l'emploi, et sur les principaux salons professionnels (*Be Positive*, Primevère, etc.). L'association Oïkos a enfin poursuivi son appui au développement des filières locales (réemploi en lien avec le contrat vente à distance, matériaux bio/géosourcés en lien avec des webinaires de diffusion de connaissances organisés par la Métropole, organisation d'une journée dédiée à la filière paille avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Enfin, deux nouvelles actions ont été soutenues spécifiquement en 2023 :

- le développement d'une nouvelle formation longue et certifiante sur la mise en œuvre d'isolants biosourcés, dont les analyses amont ont permis de définir les principales modalités pédagogiques et la modélisation d'un futur plateau technique dédié,

- le développement de formations courtes sur chantiers, qui ont donné lieu à sept formations réunissant 55 participants.

2° - Programme d'actions 2024 et plan prévisionnel de financement

Pour 2024, l'association Oïkos propose un programme d'actions s'appuyant sur les points forts de l'association, à savoir la sensibilisation et l'information des particuliers comme des professionnels sur l'utilisation des matériaux biosourcés, les solutions performantes et frugales en rénovation thermiques, les pratiques vertueuses du respect du bâti ancien, et l'appui au développement des filières locales (réemploi, biosourcés et géosourcés).

Le plan d'actions 2024 comprend huit actions structurées autour de deux volets :

- un panel d'actions dans le domaine de l'éco-rénovation : information, conseil et accompagnement des particuliers dans leurs projets de rénovation, construction et animation d'initiatives de promotion des enjeux et solutions de l'éco-construction, capitalisation et partage d'expériences, sensibilisation des conseillers France Rénov' à partir de chantiers réels et *via* la participation aux actions régionales,

- des actions en faveur de la structuration de filières et des réseaux professionnels, par la promotion des métiers de l'éco-construction, la mise en lien entre acteurs de la formation et professionnels pour objectiver les besoins émergents, et l'appui aux initiatives de développement et de construction de nouvelles filières.

Le budget prévisionnel du programme d'actions 2024 est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	110 000	visites techniques	1 884
achats et services extérieurs	3 731	Métropole	55 000
		adhésions professionnels	8 000
fournitures et divers	6 600	reversement adhésions Réseau français de la construction paille	9 000
frais de déplacements	4 247	auto-financement	50 694
Total	124 578	Total	124 578

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 55 000 € au profit de l'association Oïkos dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2024.

V - DOREMI

La démarche DOREMI consiste en l'accompagnement et la formation d'artisans du bâtiment pour assurer leur montée en compétence afin de mettre en œuvre des rénovations de maisons individuelles visant l'étanchéité de l'enveloppe et le niveau BBC rénovation.

Cet accompagnement se traduit en particulier par la construction de groupement d'entreprises de différents corps de métiers, coopérant à toutes les phases du chantier pour assurer une qualité et une performance optimale des travaux de rénovation.

Fort du développement de son activité, DOREMI s'est structuré en société par action simplifiée (SAS) en 2021. Elle compte désormais cinq agences en France et plus de 60 collectivités partenaires. Cette démarche est déployée sur le territoire métropolitain avec le soutien de la Métropole depuis 2015.

1° - Déploiement de DOREMI sur le territoire métropolitain

L'action portée par DOREMI sur le territoire vise à structurer une offre de rénovation complète et performante des maisons individuelles (division au minimum par quatre des consommations de chauffage), en formant des groupements d'artisans, sur la base d'un référentiel de solutions de rénovation globale et performante.

La période 2015 à 2019 a consisté à déployer, sur le territoire métropolitain, cette offre avec la constitution de cinq groupements d'artisans formés (soit 23 artisans). À l'issue de cette période, l'action de DOREMI a trouvé sa place dans le parcours d'accompagnement des ménages, au sein, notamment, du dispositif 'Ecorenov' de la Métropole et en bonne articulation avec l'action conduite par l'Agence locale du climat et de l'énergie et le mouvement Solidaires pour l'habitat (SOLIHA).

Par délibération du Conseil n° 2020-0317 du 14 décembre 2020, la Métropole a approuvé une convention de partenariat avec la SAS DOREMI, pour la mise en œuvre du programme Facilaréno, sélectionnée en réponse à un appel à manifestation d'intérêt national dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Parallèlement, la Métropole a adhéré au réseau national des territoires mettant en place un dispositif DOREMI.

Par délibération de la Commission Permanente n° CP-2023-2783 du 20 novembre 2023, la Métropole a renouvelé ce partenariat non financier en devenant signataire d'une charte d'engagement en faveur de la rénovation performante proposée aux territoires où se déploie l'action de DOREMI, en substitution à l'adhésion historique au réseau national.

2° - Proposition d'actions en 2024

En 2024, la SAS DOREMI sollicite la Métropole pour déployer plus massivement son offre de formation d'artisans et contribuer à l'accroissement du nombre de rénovations performantes sur le territoire. Ce soutien s'inscrit en complément des financements du programme Facilaréno renouvelé en 2022 (Facilaréno2). La montée en charge de cette offre de formation est essentielle pour, à la fois, développer le nombre de groupements d'entreprises actifs sur la Métropole et pour répondre à l'accroissement constaté du volume de demande de projets (+53% en 2023, même dynamique attendue en 2024)

Les objectifs de l'action portent sur les deux axes suivants :

- le déploiement de formations des professionnels du bâtiment à la rénovation énergétique performante, dans l'objectif de développer leur capacité à se coordonner de manière autonome en groupement et à commercialiser une offre de rénovation énergétique performante en groupement, développer une expertise spécifique (identifier les points singuliers, traiter les interfaces entre les lots de travaux). Le cursus de formation de DOREMI s'adresse aux artisans indépendants, chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, et chefs d'équipe. Il représente un volume horaire de 57 heures de formation réparties sur six à 15 mois, organisé en trois modules : approche théorique en 16h, diagnostic et conception d'une offre en 20h, formation sur chantiers de 21h. Le soutien octroyé permettrait de porter à 30 le nombre d'artisans formés en 2024, contre cinq en 2023,

- la formation d'un formateur accompagnateur expert supplémentaire qui soit en capacité de former des professionnels à la rénovation énergétique performante, dans le cadre du cursus de formation décrit ci-dessus, et d'accompagner les collectifs de travail dans leurs projets (soutien technique post-formation, réalisation d'un suivi-qualité des projets). Les programmes de formations ont été conçus et développés par DOREMI en sa qualité d'organisme de formation. Les formations se déroulent en salle, sur des plateaux techniques, à distance ou directement sur les chantiers. Elles se veulent aussi évolutives pour s'adapter aux besoins des publics en cohérence avec la démarche qualité poursuivie par DOREMI.

Le budget prévisionnel de l'action conduite en 2024 est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
rémunération des intervenants externes	11 400	financements Facilaréno2	34 670
charges de personnel	91 200	Métropole	15 000
locations	2 500	reste à charge artisans ou stagiaires	55 430
Total	105 100	Total	105 100

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la SAS DOREMI pour contribuer au déploiement de son action sur le territoire métropolitain en 2024.

L'aide ainsi versée sera allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA111722 relatif aux aides à la formation pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par les règlements (UE) de la Commission n° 2017/1084 du 14 juin 2017, n° 2020/972 du 2 juillet 2020, n° 2021/1237 du 23 juillet 2021 et n° 2023/1315 du 23 juin 2023.

L'aide versée revêtant le caractère d'une aide économique, la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorise, par convention, la Métropole à verser cette aide conformément au code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 35 000 € au profit de de l'association Fibois 69,
- 55 000 € au profit de l'association Oïkos,
- 15 000 € au profit de la SAS DOREMI,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Fibois 69, Oïkos et la SAS DOREMI définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 105 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P02O1576 pour 75 000 €, et opération n° 0P15O5027 pour 30 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 mai 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322650-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
